Réunion du Comité Syndical

du mercredi 7 juin 2006

CS – 1.13

Subvention Mutame 2006

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Une convention a été conclue avec la MUTAME, de façon à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture complémentaire pour les risques médicochirurgicaux.

Dans le cadre de cette convention, le S.E.R.T.R.I.D. verse à la MUTAME une subvention annuelle à hauteur de 25% des cotisations des adhérents et de leurs ayants droit.

Ainsi, au titre de l'année 2006, le montant de la subvention s'élève à 7 049 €.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget 2006.

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 7 049 € à la MUTAME au titre de l'année 2006.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 14 JUIN 2006 **conformément au C.G.C.T.**
Dépôt en préfecture le 14 JUIN 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

Préfecture du Terr. de Belfort
14 JUIN 2006
Service Courrier